

Assurance-chômage—Loi

Pourquoi en arriver là pour faire saisir des choses qui auraient pourtant dû être évidentes avec tous les arguments qui ont été présentés, à maintes reprises, par les élus et par les fonctionnaires locaux de la commission? Mais ce genre de choses continue de se produire dans beaucoup de régions bien qu'on n'en voie pas réellement la nécessité. Cela représente une perte de temps, d'énergie et d'argent pour des gens qui n'ont pas d'argent à dépenser puisqu'ils ont perdu leur emploi bien malgré eux.

● (1750)

Je voudrais également signaler une autre situation qui se produit de temps à autre, mais qui n'est pas très commune, heureusement. Elle peut découler d'un excès de zèle des fonctionnaires, quand le gouvernement décide de réduire à tout prix ses dépenses et s'efforce, comme on le soupçonne parfois, de rayer bien des noms des registres du chômage. Je songe à une situation assez cocasse qui s'est produite dans la ville de New Westminster à l'automne de 1977. Je signale ce fait pour la gouverne du ministre car ce genre de choses arrive parfois. Les formulaires à remplir sont de plus en plus complexes chaque année. Il y a beaucoup de paperasse et certaines questions sont piégées.

Naturellement, l'une des questions les plus fréquentes est celle-ci: «Quel salaire espérez-vous obtenir en postulant un emploi? Quel salaire êtes-vous prêt à accepter?» Si un candidat ne veut pas courir le risque de perdre ses prestations ou de ne jamais en toucher, à cette question typique, il doit répondre: «Le salaire courant». Car s'il précise quoi que ce soit dans sa réponse, il peut dire adieu aux prestations. Il faut répondre «le salaire courant» même si on vous pose la même question 100 ou 200 fois. Le ridicule peut aller jusque là.

Dans le cas qui m'intéresse, un jeune travailleur forestier en chômage entre dans un bureau de la CAC à New Westminster. Un fonctionnaire lui pose interminablement cette même question. Je suppose qu'à la fin, fatigué, il lui a demandé quel était son salaire dans le dernier emploi qu'il avait occupé. Le jeune homme le lui dit et le fonctionnaire écrit le chiffre sur le formulaire. Je ne prétends pas que les fonctionnaires de la Commission soient des brutes cherchant désespérément à empêcher les chômeurs de toucher des prestations. Mais voilà ce qui arrive quand on fait indûment pression sur les fonctionnaires, gens qui d'habitude sont très consciencieux.

Si ce jeune travailleur forestier n'avait pas été au courant des rouages du système, il n'aurait fort probablement jamais reçu les prestations. Il se trouve qu'il connaissait ses droits. Il est allé voir le responsable de son syndicat local et l'affaire ne s'est pas arrêtée là, je vous le garantis. J'espère que ce genre de choses ne se produit pas trop souvent, mais je me demande combien il y a de cas qui, sans aller jusque là, sont quand

même très pénibles pour les chômeurs. Je pense aux gens qui se font avoir sans qu'on n'en entende jamais parler, aux nombreuses personnes qui ne connaissent pas leurs droits et qui ne se rendent pas compte qu'elles peuvent exiger ce qui leur est dû.

D'après mon expérience personnelle, je ne crois pas qu'il y ait d'institution gouvernementale plus méprisée et plus détestée dans le pays, sauf peut-être les commissions provinciales des accidents du travail. En principe, ces deux services n'existent que pour aider les gens qui sont dans le besoin ou qui ont perdu leur emploi sans qu'ils y soient pour rien. Il est dommage que de telles attitudes subsistent. Elles nous imposent de prendre des mesures fermes de temps en temps. Le gouvernement devrait faire des déclarations très claires et donner des directives dont tout le monde aurait connaissance. Autrement, les travailleurs ne pourront jamais avoir confiance dans le gouvernement et dans des services qui n'ont été créés que pour les aider en cas de difficulté. Certes, il serait beaucoup plus avantageux d'agir ainsi plutôt que de faire le genre de publicité dont vient de nous parler le député de Beaches (M. Young), cette publicité qui ne fait qu'aggraver un mécontentement latent toujours prêt à refaire surface en période de chômage.

Et puisque j'aborde cette question, j'aimerais souligner un autre point qui est très important. Je suis toujours surpris d'entendre des conservateurs, qu'ils soient d'étiquette libérale ou tory—car il y en a dans les deux partis tout comme il s'y trouve des gens relativement progressistes—faire de temps en temps des déclarations fracassantes destinées à susciter des réactions violentes. Cela a été particulièrement fréquent parmi les collègues qui siègent à ma droite au cours des cinq ou six dernières années. Et quand le gouvernement, quelle que soit sa couleur, prend des mesures pour parer à ces réactions, ces grands justiciers passent leur temps à se plaindre des résultats. Je trouve cela difficile à admettre, et je ne suis pas le seul. Ces procédés minent le respect que les gens peuvent avoir pour la démocratie et pour le processus politique et ceux qui s'en occupent. Nous pourrions facilement nous en passer. Je ne voudrais pas trop insister sur ce point, mais j'espère que certains en tiendront compte; ce n'est pas un reproche, mais je crois qu'il importe de bien réfléchir avant de faire une publicité aussi enthousiaste ou de se plaindre avec extravagance des abus qui ont lieu.

Si vous me le permettez, je pense que je vais dire qu'il est 6 heures, car je veux changer d'amure demain.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Avant de dire qu'il est 6 heures, je voudrais m'excuser auprès du député de Kamouraska-Rivière-du-Loup (M. Gendron). Je crois comprendre que le député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen) a demandé la permission de dire qu'il est 6 heures mais qu'il voudrait continuer son discours demain.

M. Kristiansen: Oui, monsieur l'Orateur.